



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Juillet 2018	Séance du : 25 Juillet 2018
	Votes : 29	L'An Deux Mille dix-huit, le 25 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 23	Pour : 29	
Absents : 16	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX, M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian BILHAC (Peret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Marché de fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commandes des communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret et la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur Viala rappelle aux membres du Conseil communautaire que ce dernier est compétent pour prendre toute décision relative aux marchés d'un montant supérieur à :

- 1 500 000 euros HT pour les marchés de travaux
- 221 000 euros HT pour les marchés de fournitures et services

Le marché de fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commandes des communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret et la Communauté de communes du Clermontais, étant supérieur au seuil sus visé, il convient que le Conseil communautaire délibère sur la société attributaire dudit marché.

Il rappelle aux membres du Conseil communautaire que la fourniture et la livraison des repas du groupement de commandes pour le service de restauration scolaire et périscolaire sont assurées par un opérateur spécialisé.

Le marché en cours arrive à son terme le 31 Août 2018.

Le groupement a lancé une consultation afin de renouveler le marché.

Les prestations consistent en la livraison de repas estimés à 132 248 unités pour l'offre de base, et à 39 200 unités pour la variante exigée soit un total de 171 448 repas.

La solution de base consiste en la fourniture des repas aux communes de Canet, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret et la Communauté de communes du Clermontais à compter de septembre 2018.

Une variante prévoit l'intégration de la fourniture des repas de la commune de Clermont l'Hérault à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les offres ont été analysées par le cabinet Poivre et Sel Conseils dûment mandaté par la Communauté de communes du Clermontais en tant que coordonnateur de la consultation.

4 candidats ont répondu à cette consultation :

- Les Halles Solanid
- Sud Est Restauration
- ELRES
- Terres de cuisines

Monsieur Viala informe les membres du Conseil communautaire que sur la base de la présentation du rapport d'analyse des offres établie par le cabinet Poivre et Sel et suite à la négociation menée avec l'ensemble des candidats, la Commission d'Appel d'Offres du groupement a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'attribution de ce marché à la société Terres de Cuisines selon les conditions suivantes :

Solution de base	
Prix TTC	
Repas primaire - 5 composantes	3,04 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas primaire - 4 composantes	2,85 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas Sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Prix moyen	2,92 €

Variante exigée	
Prix TTC	
Repas primaire - 5 composantes	2,99 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas primaire - 4 composantes	2,80 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas Sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas maternelle - 4 composantes	2,80 €
Repas maternelle - 5 composantes	2,63 €
Prix moyen	2,85 €

Monsieur Viala propose aux membres du Conseil communautaire d'attribuer le marché de fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commandes des communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret et la Communauté de communes du Clermontais selon les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Viala et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du marché de fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commandes des communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret et la Communauté de communes du Clermontais à la société Terres de cuisines selon les conditions suivantes :

Solution de base	
Prix TTC	
Repas primaire - 5 composantes	3,04 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas primaire - 4 composantes	2,85 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas Sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Prix moyen	2,92 €

Variante exigée	
Prix TTC	
Repas primaire - 5 composantes	2,99 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas primaire - 4 composantes	2,80 €
Pique-nique repas froids	2,99 €
Repas Sandwich	3,54 €
Pique-nique température ambiante	3,54 €
Repas maternelle - 4 composantes	2,80 €
Repas maternelle - 5 composantes	2,63 €
Prix moyen	2,85 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX